PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

FREDON
OCCITANIE

LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES RÈGLEMENTÉS ET ÉMERGENTS EN OCCITANIE

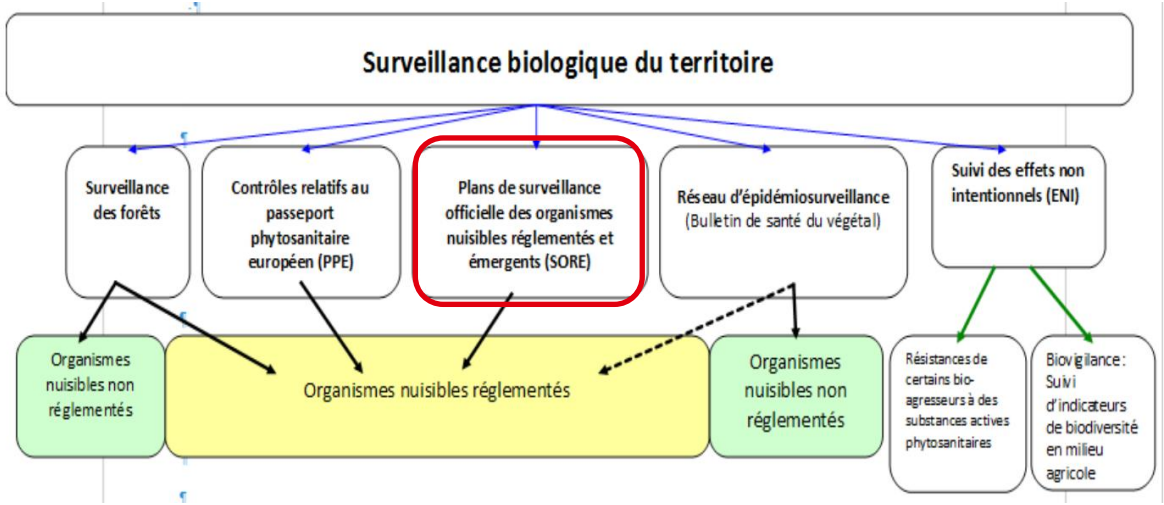
Martin STRUGAREK
DRAAF Occitanie

Nicolas ANDRE
FREDON Occitanie

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES REGLEMENTES ET EMERGENTS (SORE)

Une surveillance officielle, en application de règlement de l'UE en santé des végétaux 2016/2031



Obligation réglementaire + harmonisation technique entre Etats membres

Surveillance fondée sur une analyse de risque

Objectif : Connaissance de la situation phytosanitaire du territoire vis-à-vis de l'ensemble des ORE

Enjeux : - Détecter précocement l'introduction d'un nouvel organisme nuisible pour tenter de l'éradiquer

- Justifier techniquement de l'absence d'un organisme nuisible sur un territoire (passeport phytosanitaire, certificat à l'export)

Surveillance visant exclusivement à détecter des ORE dans des zones où leur présence n'est pas connue

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES REGLEMENTES OU EMERGENTS (SORE) EN OCCITANIE

<u>Filières concernées :</u>
- Arboriculture fruitière
- Culture légumière et PPAMC
- Forêt et bois
- Grandes cultures
- JEVI
- Pommes de terre
- Vigne











<u>Modalités d'intervention :</u>
- Examens visuels
- Piégeages
- Prélèvements asymptomatiques
- Prélèvements symptomatiques

<u>Organismes recherchés :</u> insectes, nématodes, bactéries, virus, champignons pour la plupart de quarantaine de l'UE

Modalités de surveillance sur la base d'instructions techniques et fiches protocoles nationaux

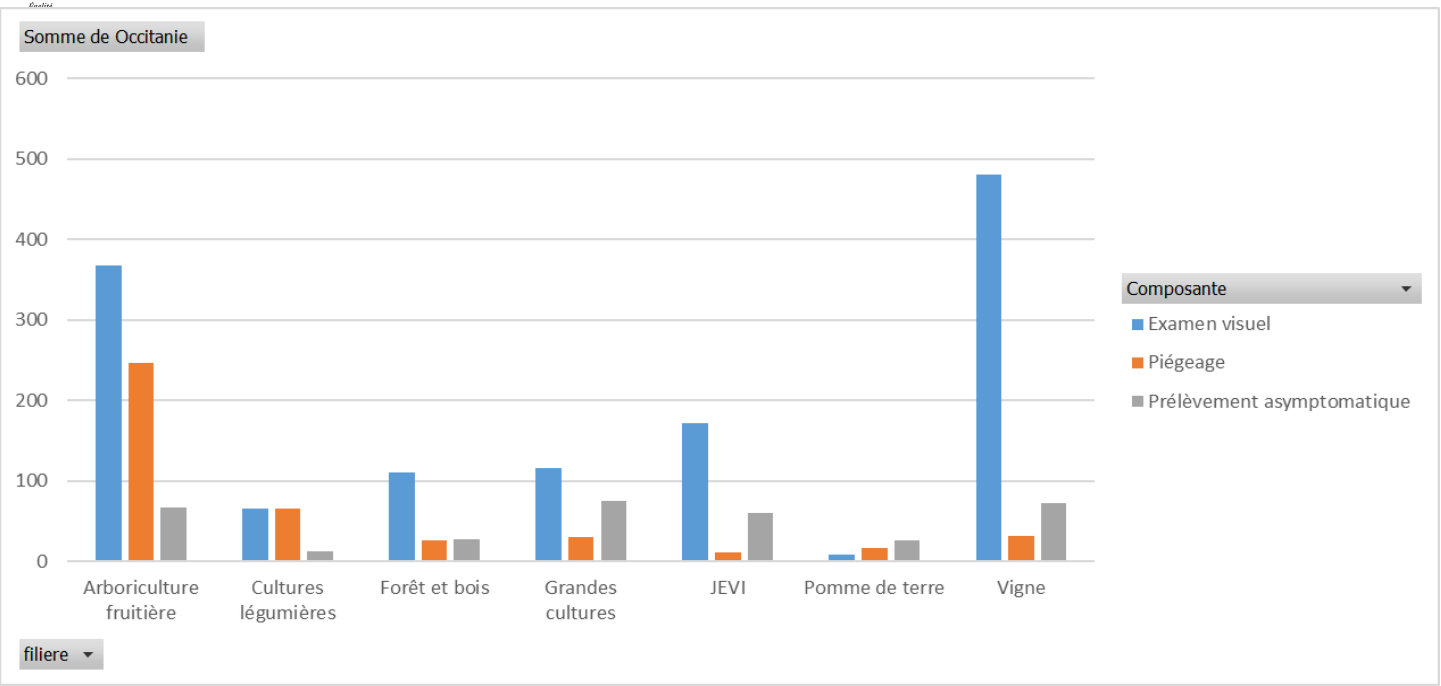
Mises en œuvre : DRAAF, FREDON Occitanie, DSF

La SORE étant une surveillance officielle, elle ne peut être réalisée que par le SRAL ou dans le cadre de la délégation d'activités officielles à l'Organisme à vocation sanitaire (OVS)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité

LA SORE PROGRAMMEE EN 2026

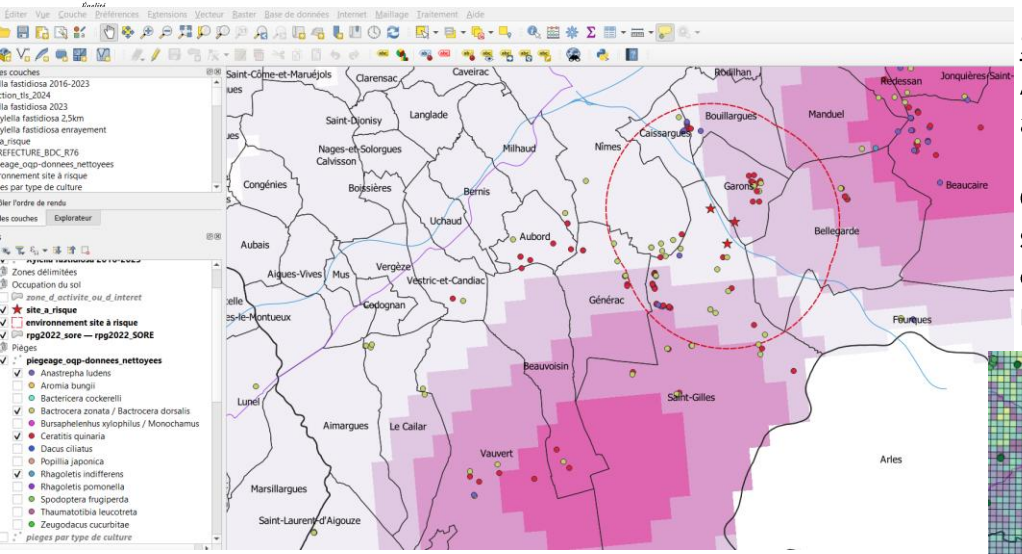


2086 interventions programmées :
- 1319 examens visuels
- 428 pièges
- 339 prélèvements asymptomatiques

3 sites SRAL + 5 sites FREDON/FDGDON + 1 pole DSF
30 inspecteurs SRAL et FREDON
+ 38 correspondants observateurs du DSF

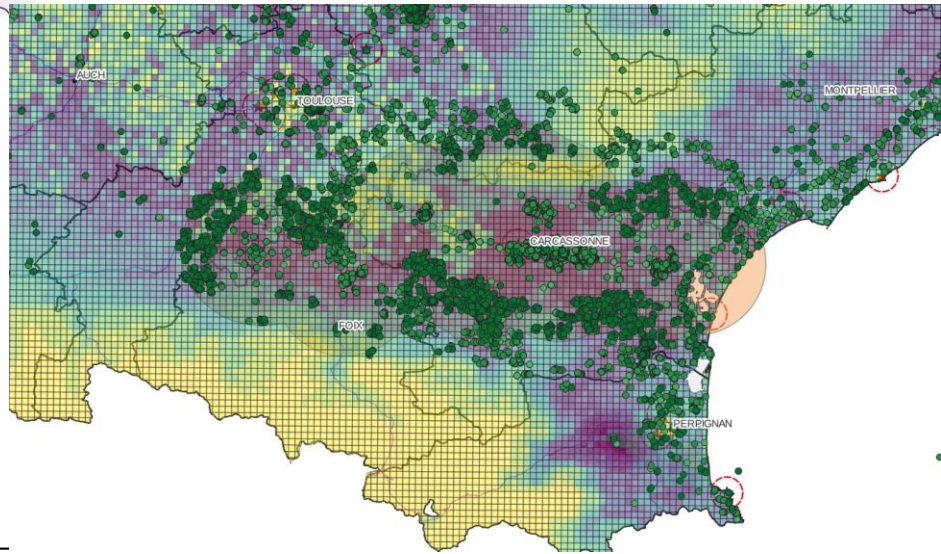
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité

SÉLECTION DES ZONES SUR LA BASE D'UNE ANALYSE DE RISQUE



<u>Sélection des secteurs à privilégier dans la surveillance :</u>
Approche par couple culture / organisme en zone agricole et par typologie de site en JEVI

Outil SIG pour visualiser la répartition des cultures, la surveillance passée, les facteurs d'analyses de risque par organisme (précisés dans les protocoles), les cartes de risque de la plateforme d'épidémio-surveillance (ESV)

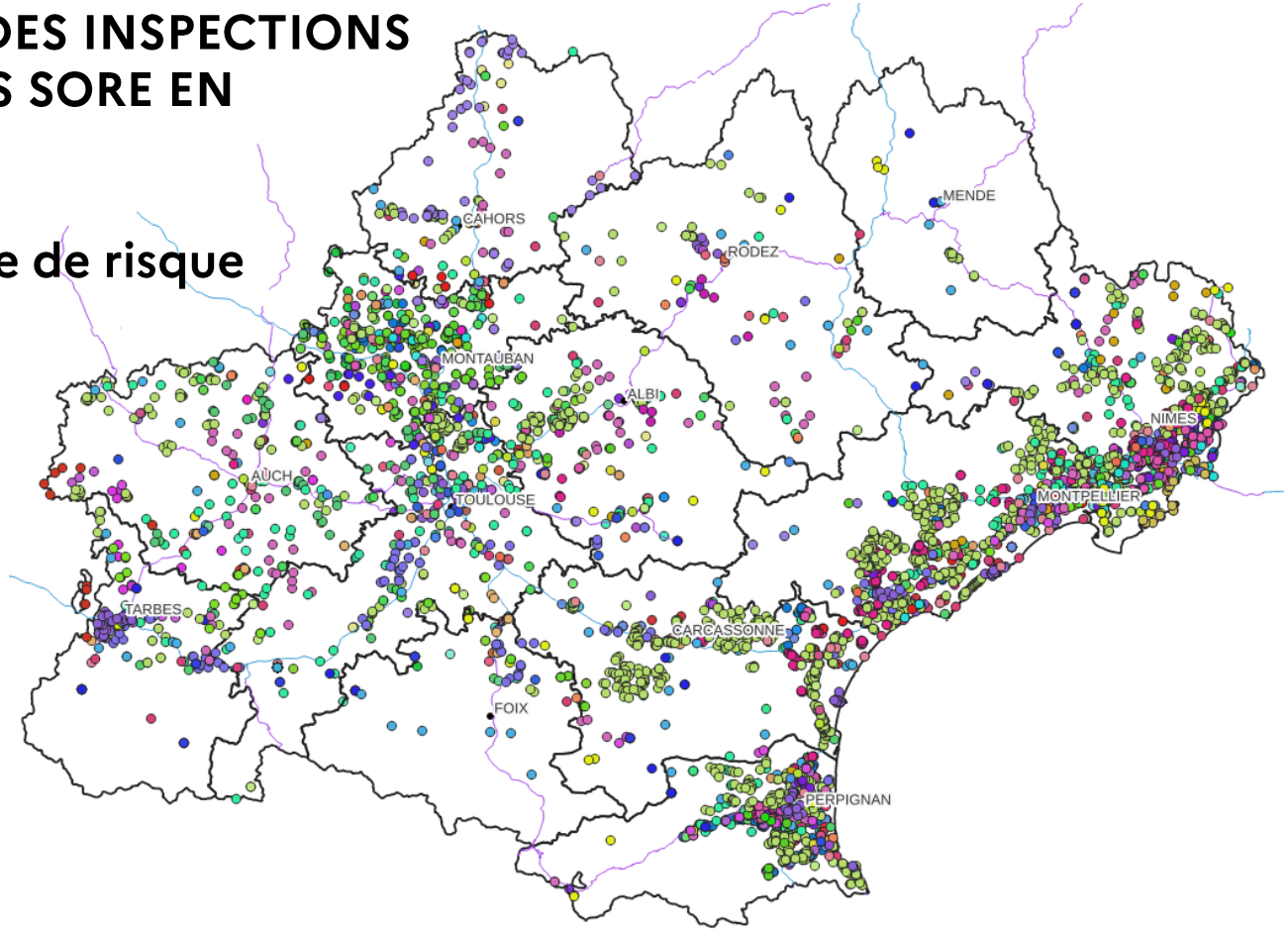


<u>Exemples de critères d'analyse de risque :</u>
Proximité de ports, aéroports, gares, MIN, stations de fruits et légumes, plateformes logistiques, ZI et ZA, voies de communication (routes, voies ferrées), zones urbaines, …

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

REPARTITION DES INSPECTIONS PROGRAMMEES SORE EN OCCITANIE

Suivant l'analyse de risque

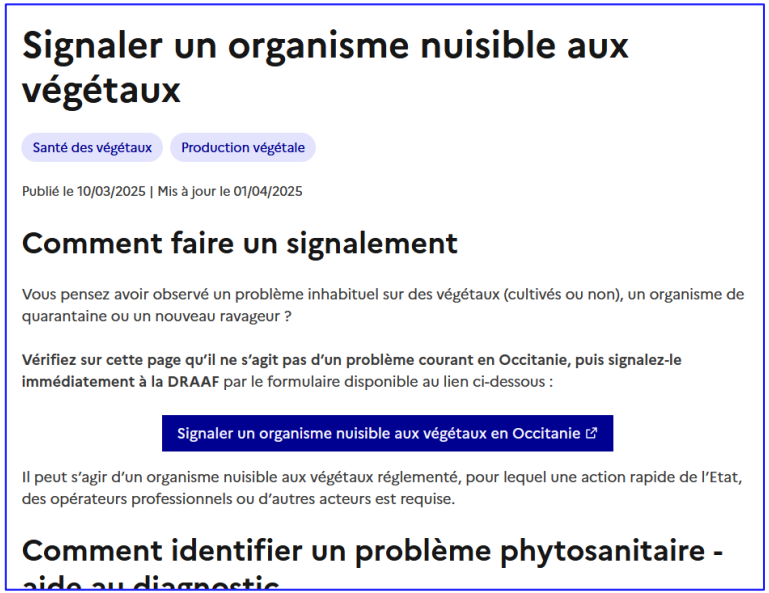


Piégeage 2021 à 2025
Examens visuels 2023 à 2025

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES SIGNALEMENTS : UNE COMPOSANTE COMPLEMENTAIRE DE LA SORE PROGRAMMEE

Un outil de déclaration dédié sur le site de la DRAAF Occitanie, pour les particuliers et les professionnels : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/signaler-un-organisme-nuisible-aux-vegetaux-a9380.html



Signaler un organisme nuisible aux végétaux

Santé des végétaux | Production végétale

Publié le 10/03/2025 | Mis à jour le 01/04/2025

Comment faire un signalement

Vous pensez avoir observé un problème inhabituel sur des végétaux (cultivés ou non), un organisme de quarantaine ou un nouveau ravageur ?

Vérifiez sur cette page qu'il ne s'agit pas d'un problème courant en Occitanie, puis signalez-le immédiatement à la DRAAF par le formulaire disponible au lien ci-dessous :

Signaler un organisme nuisible aux végétaux en Occitanie

Il peut s'agir d'un organisme nuisible aux végétaux réglementé, pour lequel une action rapide de l'Etat, des opérateurs professionnels ou d'autres acteurs est requise.

Comment identifier un problème phytosanitaire - aide au diagnostic

Pilotage par le SRAL

Traitement coordonné des signalements par FREDON Occitanie et SRAL : évaluation à distance et inspection sur place si nécessaire

Organisation permettant un délai raisonnable pour apporter une réponse (< 1 semaine en général pour le 1er retour)

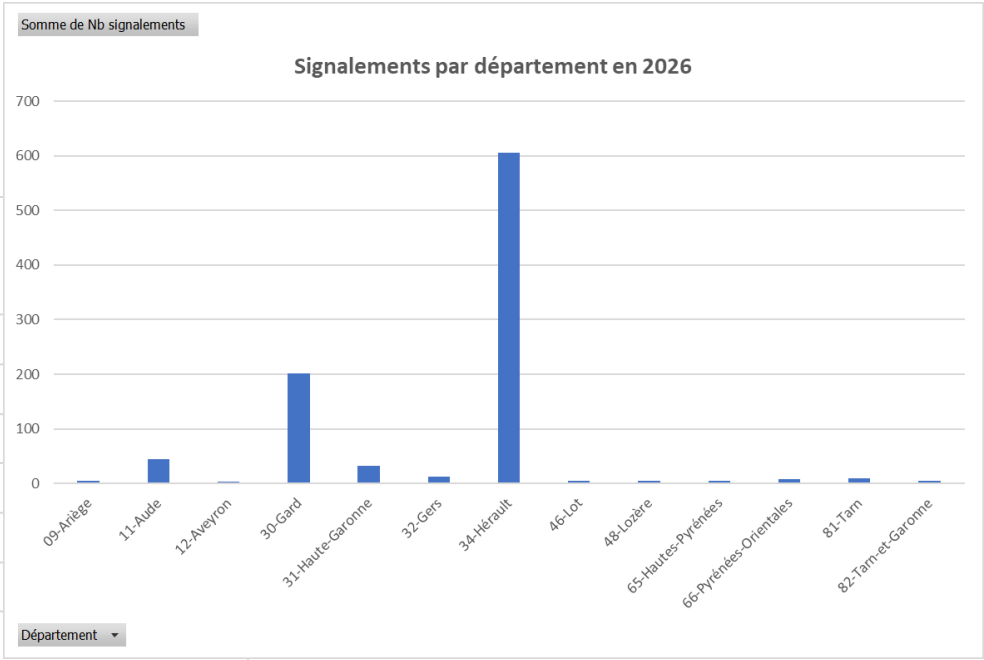
Lien avec le réseau d'épidémiosurveillance (Bulletin de santé du végétal) le cas échéant

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES SIGNALEMENTS : UNE COMPOSANTE COMPLEMENTAIRE DE LA SORE PROGRAMMEE

939 signalements traités depuis le 1er janvier 2026 ! (principalement par des particuliers > paysagistes, collectivités)





Une majorité concerne cette année le longicorne tigre

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES DETECTIONS D'ORGANISMES NUISIBLES REGLEMENTES EN OCCITANIE EN 2026 (1/2)





Détection d'organismes surveillés dans le cadre de la SORE (organismes de quarantaine de l'UE pour la plupart) :

<u>En SORE programmée</u>

a) La bactérie *Xylella fastidiosa* sur *Spartium* dans le Tarn (1 nouveau foyer)
b) L'aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus* sur lierre dans le Gard (1 nouvelle commune)
c) Le nématode *Globodera pallida* sur parcelle de pomme de terre dans les Pyrénées orientales (1 nouveau foyer)
d) Le virus ToLCNDV sur courgette dans l'Hérault (1 foyer) + 14 parcelles du Gard (7 communes) en prospection de délimitation
e) La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* sur parcelle de pêcher dans l'Hérault (1 capture)
f) La cicadelle *Draeculacephala robinsoni* dans les PO (1 capture) + 3 dans les PO et 1 dans l'Aude en prospection de délimitation





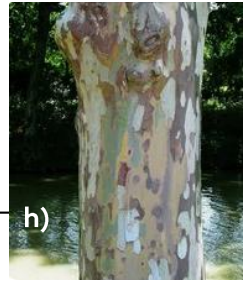






<u>Via les signalements</u>

g) Le longicorne tigre *Xylotrechus chinensis* sur murier platane dans l'Hérault, le Gard et l'Aude(43 nouvelles communes)
h) Le chancre coloré du platane *Ceratocystis platani* dans le Gard, l'Hérault, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Tarn (16 nouveaux foyers)
b) *Aleurocanthus spiniferus* sur *Akebia kinata* dans l'Hérault (nouvelle espèce hôte) et sur *Citrus* dans l'Hérault et le Gard (2 nouvelles communes)
f) La cicadelle *Draeculacephala robinsoni* dans l'Hérault (1 capture)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

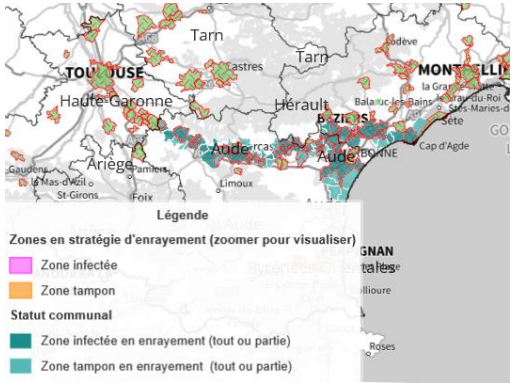
LES DETECTIONS D'ORGANISMES NUISIBLES REGLEMENTES EN OCCITANIE EN 2026 (2/2)

Mesures mises en œuvre :

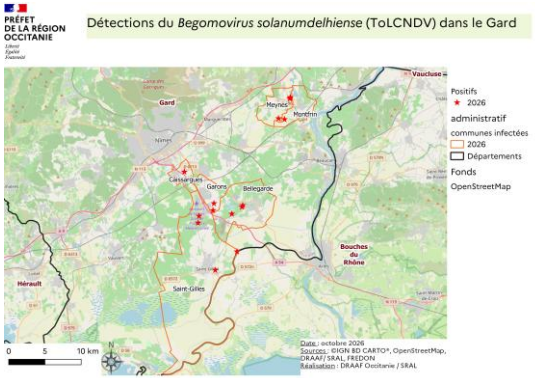
Gestion de foyer pour éradication (*Xylella fastidiosa*, ToLCNDV, *Globodera pallida*, *Ceratocystis platani*)
Délimitation de foyer existant (*Xylotrechus chinensis*, *Aleurocanthus spiniferus*, *Draeculacephala robinsoni*)
Caractérisation de la détection (*Bactrocera dorsalis*)
Décision d'AMM provisoire 120j (*Xylotrechus chinensis*)

Situation de *Xylella fastidiosa* et *Ceratocystis platani* :
https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/organismes-de-quarantaine-ou-de-lutte-obligatoire-presents-en-occitanie-r1629.html

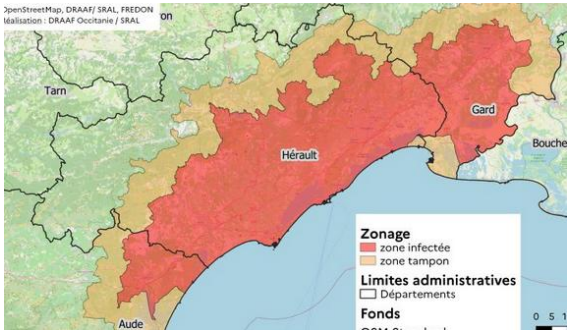
Situation de *Aleurocanthus spiniferus, Draeculacephala robinsoni, ToLCNDV, Xylotrechus chinensis* :
https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/organisme-nuisibles-reglementes-emergents-en-occitanie-r1699.html



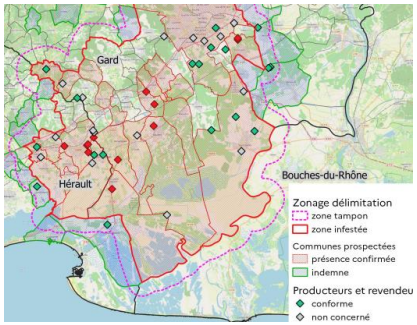
Carte interactive pour Ceratocystis platani



Suivi des détections de ToLCNDV dans le Gard



Zone délimitée pour Xylotrechus chinensis



Prospections de délimitation pour Aleurocanthus spiniferus

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES DETECTIONS D'ORGANISMES ÉMERGENTS NON RÉGLEMENTÉS EN OCCITANIE EN 2026



<u>Via les signalements</u>
1) La cochenille diaspine *Acutaspis paulista* sur olivier dans les Pyrénées orientales et le Gers
2) Le charançon noir du figuier *Aclees taiwanensis* sur figuier dans la Haute-Garonne et le Gard
3) La cicadelle africaine *Jacobiasca lybica* sur vigne dans l'Aude (en 2025)

<u>Mesures mises en œuvre :</u>
Alerte du réseau d'épidémiosurveillance (Bulletin de santé du végétal)
Echanges avec la DGAL pour une évolution du statut réglementaire de l'organisme (ex : *Acutaspis paulista*)
Proposition de solutions techniques, sous couvert du réseau d'expertise DGAL (note nationale)
Décision d'AMM provisoire 120j (*Acutaspis paulista*)



Bulletin de santé du végétal
ÉCOPHYTO



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES DETECTIONS D'ORGANISMES NUISIBLES REGLEMENTES EN PACA ET EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2026 : VIGILANCE

En région PACA

Détection de l'Organisme de Quarantaine Prioritaire *Popilia japonica* (scarabée japonais) sur la commune de Mougins (06) => 1er foyer de cet OQP en France, 10 adultes capturés





En région Nouvelle-Aquitaine

Détection de nouveaux foyers du nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*, Organisme de Quarantaine Prioritaire) sur le département des Pyrénées-Atlantiques, dans le secteur de la commune de Lescar (64).
=> 12 pins détectés au total répartis sur 9 communes.

